

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mars, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Angélique DELAHAYE, Maire.

Étaient présents : Mme Angélique DELAHAYE, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Caroline MEZIN, M. Jean-Marie LAVAT, M. Philippe COURTEMANCHE, M. Jean-Michel UHART, Mme Corinne JALLAIS, Mme Michèle DUCHESNE, M. Philippe PEAN, Mme Delphine BARRAULT, M. Philippe CHAMPS, M. Jacques BRAULT, M. Alain SCHNEL, M. Claude BUNET.

Absents représentés : M. Marc MARTIN donne pouvoir à M. Jean-Michel UHART, M. René TRUET donne pouvoir à M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Sandrine BRETON donne pouvoir à Mme Angélique DELAHAYE, Mme Laetitia BERMELL donne pouvoir à M. Alain SCHNEL.

Absents non représentés : Mme Florence GUINAULT, M. José DURO, Mme Caroline JALLAIS, Mme Muriel VIOLETTE.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BARRAULT

Présentation des nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu de commissions

Décisions du Maire

5. Administration générale/sécurité

5.1 - Avis de la commune sur la vente d'un logement par Val Touraine Habitat

8. Finances - Marchés publics

8.1 - Budget Ville - Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

8.2 - Budget Assainissement - Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

13. Urbanisme

13.1 - Présentation de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Delphine BARRAULT est désignée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

⇒ Compte rendu de la commission cimetière en date du 12 février 2019

DÉCISIONS DU MAIRE

Donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

N°	Date	Objet de la décision	Coût en €
D-2019-11	07/03/2019	Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 05/2019	Pas de préemption
D-2019-12	11/03/2019	Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 10 et 11/2019	Pas de préemption

5 - ADMINISTRATION GENERALE / SECURITE (Angélique DELAHAYE)

5.1 - Avis de la commune sur la vente d'un logement par Val Touraine Habitat

Vu le courrier de Val Touraine Habitat reçu en Mairie le 10 janvier 2019 informant la commune de son souhait de mettre en vente un logement individuel (T5) situé au 8 rue de Chenonceaux à Saint Martin le Beau,

Vu le courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire reçu en mairie le 17 janvier 2019, sollicitant l'avis de la commune sur cette vente,

Vu les dispositions de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitat,

Vu l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019 puis au Conseil Municipal du 22 mars 2019,

Considérant la situation et la surface de ce logement occupé depuis mai 2016,

Considérant que la vente de ce logement impacte le nombre de logements sociaux sur la commune,

Considérant la politique de la commune en matière de logement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur la vente du logement individuel situé 8 rue de Chenonceaux à Saint Martin le Beau,
- Dit que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire.

8 - FINANCES / MARCHES PUBLICS (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

8.1 - Budget Ville - Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Considérant les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le budget de la Ville en section d'investissement pour 2018 hors emprunt s'élève à 1 513 331.21 €, le quart représentant 378 332.80 €.

Imputation	Crédits ouverts au Budget Primitif 2018	Autorisation d'engagement avant le vote du BP 2019
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	207 000 €	51 750 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	231 818 €	57 954.50 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 074 513.21 €	268 628.30 €
TOTAL	1 513 331.21 €	378 332.80 €

Chapitre 20 : 6 199.20 €

Opération 106 : Mairie

Article 2051 : cession du droit d'utilisation du logiciel SEGILOG : 5 166 € HT, soit 6 199.20 € TTC.

Chapitre 21 : 4 182.29 €

Opération 11 : Voirie

Article 2188 : miroir d'agglomération réglementaire (AZ EQUIPEMENT) : 410.20 € HT, soit 492.24 € TTC

Article 2188 : acquisition de plaques de numéros de voirie (SIGNAL CONCEPT) : 255.50 € HT, soit 335.64 € TTC

Opération 102 : Bâtiments scolaires

Article 21312 : mise en place et changement de sanitaires dans les vestiaires de la cuisine de l'école maternelle (EURL ALFESTON) : 441 € HT, soit 529.20 € TTC

Opération 103 : matériel - mobilier

Article 2188 : acquisition d'une scie onglet radial (FOUSSIÉ) : 878.10 € HT, soit 1 054.28 € TTC

Article 2188 : acquisition d'une scie sabre (FOUSSIÉ) : 586.39 € HT, soit 703.67 € TTC

Opération 105 : Gymnase et équipements sportifs

Article 2188 : remplissage des grilles panneaux sur la main courante du terrain d'honneur (SCLA) : 636.30 € HT, soit 763.56 € TTC

Opération 1020 : Bâtiment enfance - jeunesse

Article 2128 : piquets pour mise en place de la clôture autour du modulaire (DISTRICO) : 253.08 € HT, soit 303.70 € TTC

Chapitre 23 : 841.75 €

Opération 106 : Mairie

Article 2313 : Pose de doublage, peinture et plinthe sur mur suite à la pose de la porte d'entrée mairie (PHIL DECO) : 701.46 € HT, soit 841.75 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les dépenses d'investissement ci-dessus sur le budget de la ville,
- Autorise Madame le Maire à procéder à leur mandatement avant le vote du budget primitif de 2019.

8.2 - Budget Assainissement - Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Considérant les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le budget de l'assainissement en section d'investissement pour 2018 hors emprunt s'élève à **208 626.06 €**, soit le quart représentant **52 156.51 €**.

Imputation	Crédits ouverts au Budget Primitif 2018	Autorisation d'engagement avant le vote du BP 2019
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	66 000 €	16 500 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	64 726.06 €	16 181.51 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	77 900 €	19 475 €
TOTAL	208 626.06 €	52 156.51 €

Chapitre 21 : 585.56 €

Opération 100 : Opérations diverses

Article 2188 : acquisition d'une sonde REDOX pour la station d'épuration (VEOLIA) : 487.97 € HT, soit 585.56 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les dépenses d'investissement ci-dessus sur le budget assainissement,
- Autorise Madame le Maire à procéder à leur mandatement avant le vote du budget primitif de 2019.

13 - URBANISME (Rapporteur Claude BUNET)

13.1 - Présentation de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Avant son vote en Conseil Communautaire le jeudi 28 mars prochain, le dossier d'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint Martin le Beau a été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h10.

Saint Martin le Beau, le 28 mars 2019
Vu pour être affiché,

Angélique DELAHAYE
Maire
Député européen